

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25 novembre 2022

Point 6.4 à l'ordre du jour
Délibération n° 2022-40

Autorisant le Directeur général à lancer une procédure d'appel d'offres, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet la « Réalisation des dosages de la chlordécone et autres polluants environnementaux d'intérêt dans les échantillons d'urines et de sang prélevés dans le cadre de l'étude Kannari 2 »

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise le Directeur général de Santé publique France à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet la réalisation des dosages de la chlordécone et autres polluants environnementaux d'intérêt dans les échantillons d'urines et de sang prélevés dans le cadre de l'étude Kannari 2.

Article 2° - Le Directeur général est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 13 décembre 2022

Jean-Jacques COIPLÉ
Président du Conseil d'administration par intérim